

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 16 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents:

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTANIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme SICHI	à	Mme FALCHI
M. MONDOLONI	à	M. VOGLIMACCI
Mme MASSEI	à	Mme VILLANOVA

Etait absent:

M. RENUCCI, Conseiller municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	45
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 16 Février 2015	Délibération N°2015/61
Scalled da Landi 10 1 cvitci 2015	Denociation it 2015/01

Assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire "exposition des collections des musées nationaux de la Havane"

Autorisation de signer et exécuter le marché.

M. le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet l'assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire intitulée : "Exposition des collections des musées nationaux de La Havane". La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3°al., 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 24 Novembre 2014. La date limite de remise des offres a été fixée au 13 Janvier 2015 à 11h00.

La durée globale du marché est de 5 mois et demi

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération	
Critère : Valeur technique	70%	
Nature et étendue de la garantie	50%	
Qualité du service proposé (modalité et procédure de gestion)	20%	
Critère : Prix des prestations	30%	

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 26 Janvier 2015 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à l'assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire intitulée : "Exposition des collections des musées nationaux de La Havane" avec le groupement d'entreprises suivant :

Gras Savoye-Axa Art

pour un montant de 4 236,57 € H.T.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé son Président Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1er août 2006.

Vu l'arrêté préfectoral N° 2014330-0001 du 26 novembre 2014,

Vu le Procès-verbal d'installation de la délégation spéciale en date du 26 novembre 2014 portant élection de M. André VALAT en qualité de Président de la délégation spéciale,

Vu l'arrêté municipal N°2014/4373 relatif aux modalités de fonctionnement du comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics,

Vu la délibération n°2015/1 du 15 janvier 2015, portant constitution d'une commission d'appel d'offres relative à l'exposition temporaire "Exposition des Collections des Musées nationaux de la Havane"

CONSIDERANT le choix opéré par la commission d'appel d'offres qui dans sa séance du 26 janvier 2015 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à signer et exécuter le marché relatif à l'assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire intitulée : "Exposition des collections des musées nationaux de La Havane" avec le groupement d'entreprises suivant :

Gras Savoye-Axa Art

pour un montant de 4 236,57 € H.T.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150216-2015_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2015

Publication: 19/02/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

